

Publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du vendredi 16 janvier 2026

Mont-Tramelan

Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 5 décembre 2025

Conformément à la teneur de l'article 61, alinéa 1 du règlement d'organisation de la commune de Mont-Tramelan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 5 décembre 2025 a été déposé publiquement du 12 décembre 2025 au 12 janvier 2026, selon publication dans la Feuille Officielle du District de Courtelary no 46.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque.

En application de l'article 61, alinéa 3 du règlement d'organisation, le procès-verbal est ainsi accepté par le Conseil municipal en sa séance du 12 janvier 2026.

2723 Mont-Tramelan, le 16 janvier 2026

Le Conseil municipal